

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ODDO BHF Artificial Intelligence

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

Classe CR-EUR - LU1919842267 - EUR - Capitalisation
d'actions:

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment cherche à générer une croissance du capital en investissant dans des actions internationales cotées, exposées à la grande tendance mondiale de l'« intelligence artificielle » par le biais d'une sélection de sous-thèmes présentant un lien avec cette tendance.

La construction d'un univers d'investissement pertinent à partir des actions internationales est étayée par des outils d'analyse basés sur le Big Data, en identifiant : (i) les sous-thèmes les plus importants et les plus récents. Le choix des sous-thèmes les plus pertinents est effectué et revu régulièrement par la Société de Gestion de manière discrétionnaire, en fonction de sa compréhension et de son interprétation de cette grande tendance mondiale ; (ii) les sociétés liées à ces sous-thèmes. Chaque entreprise qui fait partie de l'univers d'investissement se voit attribuer un « score big data ».

Le portefeuille d'actions internationales sera construit en quatre étapes : I) Les titres sont dans un premier temps sélectionnés en fonction de leur score « big data ». L'analyse « big data » est réalisée en deux étapes : (1) identification des sous-thèmes les plus importants et les plus populaires liés à la méga-tendance « intelligence artificielle » au moyen d'outils analytiques « big data » ; et (2) identification des sociétés liées à ces sous-thèmes à l'aide de ces mêmes outils. Chaque entreprise comprise dans l'univers d'investissement obtient un « score big data ».

II) La Société de gestion applique ensuite des filtres quantitatifs. Pour ce faire, les chiffres financiers sont pris en compte afin d'éviter d'investir dans des actions présentant des caractéristiques non souhaitées.

III) La qualité du portefeuille fait l'objet d'une validation finale par la Société de gestion qui peut exclure certains titres pour des raisons techniques ou fondamentales. Cette analyse peut entraîner l'exclusion de certains titres, principalement lorsque la méga-tendance « intelligence artificielle » ne représente pas une part suffisamment importante de la création de valeur économique de l'entreprise et parfois pour des raisons techniques ou fondamentales. La notation ESG est prise en compte pour une grande majorité d'entreprises. L'analyse opérée par la Société de gestion s'appuie sur les notations ESG obtenues auprès de MSCI. En construisant le portefeuille final d'ODDO BHF Artificial Intelligence, la Société de gestion exclut les sociétés notées CCC (moins bon score pour l'un des piliers ESG) ainsi qu'celles faisant l'objet d'une controverse « très grave » et/ou qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies. La Société de gestion exclut aussi les entreprises ayant une note globale « B » et qui auraient une note inférieure à 3 pour l'un des piliers ESG.

IV) Les filtres quantitatifs conduisent au classement des entreprises dans cinq catégories. Le poids de chaque titre dans le portefeuille final dépend de son rang. L'équipe de gestion peut ajuster la pondération finale à son entière discrétion. Le portefeuille final comprend entre 30 et 60 titres.

Le Compartiment est géré activement par rapport à son indice de référence, MSCI World NR en EUR, qu'il vise à surperformer, et qui sert également au calcul de la

commission de performance, le cas échéant. Cet indice de référence est représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés. Le Compartiment vise à surperformer cet indice plutôt qu'à le répliquer avec précision et peut s'en écarter sensiblement, tant à la hausse qu'à la baisse. Dans le cadre du processus d'investissement, le Société de gestion a toute latitude quant à la composition du portefeuille du Compartiment, laquelle peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence.

Le Compartiment investit au moins 80% de ses actifs nets dans des actions internationales cotées. Le Compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses actifs nets dans des actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans des pays non membres de l'OCDE et jusqu'à 25% dans des actions libellées dans des devises de pays non membres de l'OCDE. La part restante des actifs pourra être investie, dans les limites fixées par les « Restrictions d'investissement » reprises à l'Annexe I du prospectus, dans toutes autres valeurs fongibles d'émetteurs internationaux (telles que des titres de créance, etc...). Le Compartiment pourra détenir, jusqu'à 20% de ses actifs nets, des liquidités et avoirs équivalents afin de pouvoir payer les produits de rachat ou faire face à d'autres besoins de liquidités. Ces avoirs pourront prendre la forme de billets de trésorerie et autres instruments du marché monétaire de notation « investment grade » libellés en EUR (au minimum une notation BBB- attribuée par Standard & Poor's ou jugée équivalente par la Société de gestion, ou via la notation interne à la Société de gestion) dont l'échéance résiduelle n'excède pas 12 mois, ainsi que de dépôts à terme et de dépôts à vue. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. Si la note d'un titre est revue à la baisse, la décision relative au respect des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des Actionnaires, les conditions de marché et la propre analyse de la Société de Gestion relative aux titres obligataires concernés. Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment est autorisé à avoir recours à des instruments dérivés à des fins d'investissement et de couverture. Le risque de change peut être de l'ordre de 100%. L'exposition totale du portefeuille aux actions et taux d'intérêt, instruments dérivés y compris, est limitée à 100% des actifs nets.

Les demandes de souscription, de rachat et de conversion sont centralisées auprès de l'Administration centrale de la Société chaque Jour d'évaluation de la valeur nette d'inventaire jusqu'à 12h00 (midi) (heure de Luxembourg – CET / CEST) et sont exécutées sur la base de la valeur nette d'inventaire de ce même jour.

La classe d'actions CR-EUR capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 5 ans

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 6 :

Le Compartiment présente un niveau de risques élevé dû à sa stratégie d'investissement en actions globales à hauteur de 80% minimum de l'actif net

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. **Risque de contrepartie** : risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds peut être exposé à ce risque du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme ou de contrats d'acquisitions et de cessations temporaires de titres conclus de gré à gré avec un établissement de crédit si ce dernier ne peut honorer ses engagements. **Risque de liquidité** : le Compartiment investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Le faible volume de transactions sur ces marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire du Compartiment

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,70 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de surperformance	20% (taxes incluses) de la surperformance du Fonds par rapport à son indice de référence (le MSCI World NR EUR (capitalisé)), si la performance du Fonds est positive. Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,10% Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice : 0,02 %
-------------------------------------	---

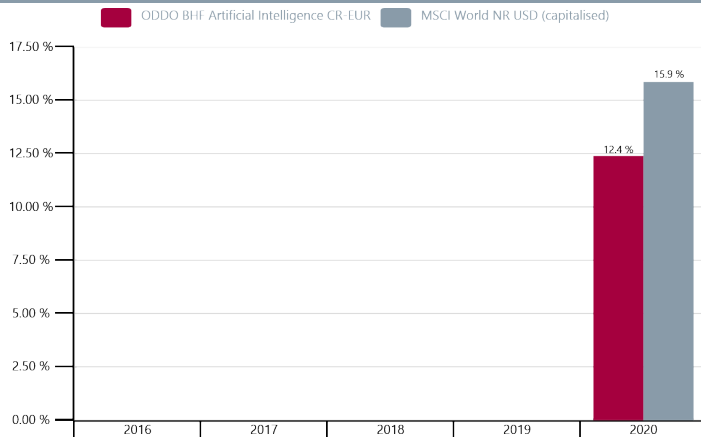
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en octobre 2020.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel de la SICAV donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de performance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur am.oddo-bhf.com ou au siège social de la Sicav.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Ce Compartiment a été créé le 19/12/2018.

La devise de référence du Compartiment est USD.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank, Luxembourg Branch

De plus amples informations sur le Compartiment tels que le prospectus (Français, Anglais, Allemand) et les documents périodiques (Français, Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès du siège social de la SICAV au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur nette d'inventaire du Compartiment est disponible sur le site internet am.oddo-bhf.com.

D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, son propre calcul de valeur nette d'inventaire et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de la SICAV, conformément aux modalités décrites dans le prospectus.

Fiscalité :

Le Compartiment en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention d'actions du Compartiment peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

La SICAV est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/04/2021.